

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 6

Qui ont pris part à la  
délibération : 8

Date de la  
convocation :  
26/04/2024

Date d'affichage :  
26/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

*Pour rappel, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 26 avril 2024, le Conseil Municipal, conformément à la loi, délibère quelque soit le nombre de membres présents.*

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.  
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN  
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne –

**Absents excusés :**

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,  
M. CAPDEVILLE Bernard donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,  
M. POMMERY Steeve,  
M. HAZE Eric,  
Mme DIOGO Angélique,  
Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

M. DOS SANTOS Jacques,  
M. POMMERY Terry,  
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,  
M. BARBIER François,  
Mme BROCARD Marie-Laure,  
Mme MARS Laetitia,  
M. BEZ Jean-Marc,

**Secrétaire de séance :** Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,  
**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/04/06**

**Demande de subvention départementale (FER 2024) et régionale  
pour la réalisation d'une aire de fitness et de jeux de plein air**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de créer une aire de fitness de plein air à l'emplacement de l'ancien terrain de foot engazonné. Elle sera donc localisée à coté d'autres équipements sportifs comme le skatepark, le dojo et le terrain multisports. Il s'agit de proposer différents modules de musculation ainsi que des équipements ludiques pour les pré-adolescents (filet d'araignée et mur d'escalade).

L'évaluation du coût de ce projet se décompose de la manière suivante :

**ESTIMATION COUT DE L'OPERATION**

Aire de fitness extérieure	montant HT
Station collective de musculation	12 200,00 €
5 agrès individuels	7 500,00 €
Rocher d'escalade avec gazon synthétique	34 200,00 €
Filet d'araignée (3 mètres)	16 700,00 €
Filet d'araignée (5 mètres)	24 000,00 €
<b>TOTAL OPERATION en € HT</b>	<b>94 600,00 €</b>

Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-2177 03974-20240430-2024\_04\_06-

**PLAN DE FINANCEMENT**

**Dépenses**

Station collective de musculation	12 200,00 €
5 agrès individuels	7 500,00 €
Rocher d'escalade avec gazon synthétique	34 200,00 €
Filet d'araignée (3 mètres)	16 700,00 €
Filet d'araignée (5 mètres)	24 000,00 €
<b>Coût total HT de l'opération</b>	<b>94 600,00 €</b>

**Recettes**

	assiette subvention	taux	montant HT
Subvention Région	94 600,00 €	40,00%	37 840,00 €
Subvention FER	94 600,00 €	40,00%	37 840,00 €
Reste à charge pour la commune		20,00%	18 920,00 €
<b>total recette</b>			<b>94 600,00 €</b>

Le planning d'exécution des travaux est le suivant :

ETAPES / PHASAGE	DATES
Consultation des entreprises	2 <sup>ème</sup> trimestre 2024
Phase travaux	2 <sup>nd</sup> semestre 2024
Inauguration	Fin d'année 2024

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **18 920 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière du Département au titre du FER 2024,
- ✓ Sollicite l'aide financière de la Région,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions du Département et de la Région
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 30/04/2024.

Publication du :  
30/04/2024

Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-077-2177 03974-2024 0430-2024\_04\_06-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 6

Qui ont pris part à la  
délibération : 8

Date de la  
convocation :  
26/04/2024

Date d'affichage :  
26/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

*Pour rappel, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 26 avril 2024, le Conseil Municipal, conformément à la loi, délibère quelque soit le nombre de membres présents.*

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.  
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN  
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne –

**Absents excusés :**

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,  
M. CAPDEVILLE Bernard donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,  
M. POMMERY Steeve,  
M. HAZE Eric,  
Mme DIOGO Angélique,  
Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Terry, Mme LEBEGUE Anne-Sophie, M. BARBIER  
François, Mme BROCARD Marie-Laure, Mme MARS Laetitia, M. BEZ Jean-Marc,

**Secrétaire de séance :** Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/04/08**

**Adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne  
– Patrimoine mondial**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial conduit toutes ses activités d'intérêt général en faveur du rayonnement de la Champagne et de la valorisation du patrimoine champenois grâce aux cotisations de ces membres (collectivités et organisation interprofessionnelle du Champagne).

Depuis l'inscription de la Champagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la cotisation des communes est fixée à 0,50€ par habitant.

Le versement de cette cotisation donne droit aux communes adhérentes, la possibilité d'installer une plaque ou de la signalisation Patrimoine mondial, d'utiliser l'emblème Coteaux, Maisons et Caves de Champagne dans ses outils de communication ainsi que la mise à disposition de Ma Champagne au Patrimoine mondial l'Expo. Enfin, les communes adhérentes participant à l'opération Villages et Coteaux propres reçoivent tous les ans une dotation de plantations.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial, en terme d'image et d'affichage.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne – Patrimoine mondial pour un coût sur l'année 2024 d'un montant de 941 € (pour une population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 1882 habitants) et autorise Mme le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant (reconduction, avenant...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 30/04/2024.

Publication du :  
30/04/2024

Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240430-2024\_04\_08-

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE

Séance du 30 AVRIL 2024

Nombre de membres  
en exercice : 19

Nombre de membres  
présents : 6

Qui ont pris part à la  
délibération : 8

Date de la  
convocation :  
26/04/2024

Date d'affichage :  
26/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

*Pour rappel, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 26 avril 2024, le Conseil Municipal, conformément à la loi, délibère quelque soit le nombre de membres présents.*

**Présents :**

Mme VEYSSET Katy, Maire.  
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN  
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne –

**Absents excusés :**

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,  
M. CAPDEVILLE Bernard donnant pouvoir à Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,  
M. POMMERY Steeve,  
M. HAZE Eric,  
Mme DIOGO Angélique,  
Mme TETEREL Marine,

**Absents :**

M. DOS SANTOS Jacques, M. POMMERY Terry, Mme LEBEGUE Anne-Sophie, M. BARBIER  
François, Mme BROCARD Marie-Laure, Mme MARS Laetitia, M. BEZ Jean-Marc,

**Secrétaire de séance :** Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne,

**Secrétaire auxiliaire :** M. BRIGNOU Thibaud.

**Délibération n°2024/04/09**

**Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine, organisme à but non lucratif, a pour vocation principale d'accompagner les propriétaires publics et privés dans leurs projets de restauration, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local, non protégé et en péril.

En 2023, plus de 40 000€ ont ainsi été mobilisés sur la Région Ile-de-France.

Le montant de l'adhésion pour les communes de moins de 3000 habitants est de 200€ par an.

Considérant que cette adhésion permet de soutenir l'action de terrain de cette fondation et participer ainsi au rayonnement et au dynamisme de notre territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour un coût sur l'année 2024 d'un montant de 200€ et autorise Mme le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant (reconduction, avenant...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 30/04/2024.

Publication du :  
30/04/2024

Le Maire,  
**KATY VEYSSET**



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703974-20240430-2024\_04\_09-